



CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 juin 2017

Membres du Conseil Municipal présents :

Alfred INGWEILER, Maire

Mme Michèle PARISOT épouse MULLER, 1^{ère} adjointe

M. Jacky KUNTZ, Mme Francine BOUTY, M. Richard ROBERT, M. Gilbert KUNTZ, Mme Sonia FROHN, M. Claude STRINTZ, Mme Myriam VIX, M. Nicolas STEPHAN, Mme Eliane GASTEBOIS. M. Patrick BLANCHONG

Absents excusés : Mme Isabelle BATISTA, M. Stéphane POUVIL qui donne procuration à M. Richard ROBERT, M. François SCHNELL qui donne procuration à M. Alfred INGWEILER

M. le Maire salue les membres présents et rappelle les différents événements du mois de mai :

- le 06 : l'inauguration de la place du 19 mars 1962
- le 07 : les élections présidentielles (2^{ème} tour)
- le 13 : l'inauguration des travaux de rénovation du clocher
- le 20 : plantations de fleurs
- le 21 : la fête des aînés

M. le Maire remercie l'ensemble des conseillers pour leur implication lors de ces manifestations.

M. le Maire rappelle également l'exposition à la bibliothèque « **MAISONS DU MONDE** » jusqu'au **08 juillet 2017**, aux heures d'ouverture de la bibliothèque.

M. le Maire souhaite rajouter un point à l'ordre du jour : **adhésion au CNAS pour le personnel.**

La prochaine séance du CM est fixée au **VENDREDI 08 SEPTEMBRE 2017 à 19H30**

2017.06.01 - Désignation de la secrétaire de séance :

Mme Francine BOUTY a été désignée secrétaire de séance.



2017.06.02 - Approbation du compte-rendu de la séance du 28 avril 2017 :

M. Gilbert KUNTZ signale qu'il était intervenu en début de la séance du 28 avril 2017 au sujet du clocher et du coq. Il affirme que lors du Conseil Municipal du 27 janvier 2017, il n'avait aucunement été délibéré sur le choix du thermo laquage pour le coq et prétend que M. le Maire aurait confirmé en séance du 28 avril 2017 qu'il n'y a pas eu de délibération à ce sujet lors de la séance du Conseil Municipal du 27 janvier 2017.

M. Gilbert KUNTZ demande et insiste pour que la correction de non-délibération « de choisir le thermo laquage pour le COQ et la CROIX » et figurant dans le compte-rendu en date du 27 janvier 2017, soit inscrite au compte-rendu de la séance du 12 juin 2017 et rétablisse ainsi la vérité.

M. le Maire le renvoie à la délibération du 27 janvier 2017 où il est clairement stipulé « **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents : - de choisir le thermo laquage pour le COQ et la CROIX** ».

M. le Maire rajoute que ce compte-rendu a été approuvé par 13 voix pour et 1 abstention le 03 mars 2017, qu'il a répondu à M. KUNTZ sur le même sujet le 28 avril 2017 et que, par conséquent, il n'a rien à rajouter. Il soumet le compte-rendu au vote de l'assemblée.

Le compte-rendu du 28 avril 2017 est approuvé à 13 voix pour et 1 voix contre.

2017.06.03 - SALLE COMMUNALE : autorisation de demande de subventions, avant-projet définitif (APD) :

1. M. le Maire explique les modifications apportées à l'APD pour tenir dans l'enveloppe des 800 000 €. Il rappelle le rejet du premier APD d'un montant de 820 354 €.

Un débat s'en est suivi. La commission « Salle des Fêtes » souhaite une rencontre avec le cabinet Heintz pour obtenir tous les renseignements techniques, liés entre-autre à la suppression du double-flux.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à 13 voix pour et 1 voix contre l'APD présenté par le cabinet HEINTZ pour un montant de 800 000 €

2. M. le Maire informe le Conseil d'une nouvelle possibilité d'aide au financement pour la salle par la région GRAND EST. Il s'agit du « dispositif Régional de soutien aux Investissements Intercommunaux et Locaux ». Il explique les contraintes et les possibilités. Il relate les avis favorables au projet émis par le Pays de Saverne Plaine et Plateau et la CCRSM.

Il demande l'accord du Conseil Municipal pour déposer un dossier d'aide au financement dans ce sens. Il présente également le plan de financement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 13 voix pour et 1 abstention :

- autorise M. le maire à déposer un dossier d'aide à la région GRAND EST dans le cadre du « dispositif Régional de soutien aux Investissements Intercommunaux et Locaux ».
- valide de plan de financement ci-dessous :

Description de dépenses		Plan de financement	
nature des dépenses	montant (€ HT)	financeurs	montant (€ HT)
Travaux:		Maître d'ouvrage :	577 700
* terrassement - gros œuvre	271 096	Région (montant de l'aide sollicitée)	100 000
* enveloppe (couverture-menuiserie)	208 658	autre : CD 67	100 000
* finitions	117 600	autre : DETR	149 000
* lots techniques	184 500	autre : FSIL (contrat ruralité)	50 000
* aménagements extérieurs	18 146	autre : réserve parlementaire	4 300
frais de maîtrise d'œuvre	120 000		
Missions "contrôle"	15 000		
Equipements	46 000		
COUT TOTAL DU PROJET :	981 000	COUT TOTAL DU PROJET :	981 000



2017.06.04 - Modification de la délibération du 28 avril 2017 « RAPPE » :

M. le Maire revient sur la séance du Conseil Municipal du 28 avril 2017 sur le point n° 09 « RAPPE », et explique qu'il faudrait, à la demande du notaire Me Leyenberger, substituer le texte initial par la formulation suivante :

« Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à :

- signer l'état descriptif de division en volumes établi par M. Dominique JUNG, géomètre expert à Saverne, ainsi que l'acte contenant l'état descriptif des droits de superficie, le cahier des charges et des servitudes de statuts de l'association syndicale à recevoir par Maître Marie Braun-Leyenberger, Notaire à Saverne.

- signer l'acte de vente de la quote-part indivise de moitié du lot volume 2 compris dans l'ensemble immobilier cadastré section 4 n° 534/117 moyennant le prix de MILLE Euros (1000 EUR) ».

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la substitution du texte proposée et autorise le Maire à procéder aux signatures évoquées ci-dessus

2017.06.05 - Chasse :

M. le Maire rend compte de la réunion de la commission 4C du 07 juin 2017. Un compte-rendu de cette réunion sera transmis aux conseillers.

Il résume les demandes du GF Meurthe et Bruche, représenté par leur gérant M MICHAUT

M. le Maire demande l'autorisation de désigner M. Didier PAILLEREAU comme évaluateur des dégâts provoqués par le gibier rouge.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité M. le Maire à nommer M. Didier PAILLEREAU comme évaluateur et à lui confier cette mission.



2017.06.06 - Demande de subventions :

M. le Maire présente les différentes demandes de dons dites de
« générosité publique »

A. Appel à la générosité Publique

- Restaurant du Cœur	16.00 €
- Association Pèlerinage Tambov	16.00 €
- Prévention Routière	16.00 €
- Croix-Rouge Française, secteur de Saverne	16.00 €
- Handicapés Moteur	16.00 €
- Croix-Bleue de Saverne	16.00 €
- Sclérosés en Plaques	16.00 €
- Association « Garde, aide et réconfort à domicile des personnes dépendantes »	77.00 €
- AAPEI handicapés moteur, région de Saverne	16.00 €
<u>SOUS-TOTAL :</u>	205.00 €

Puis M. le Maire présente la proposition de subventions pour les associations.

B. Subventions à verser aux associations

- AAPEJE (Association des Parents d'Elèves)	80,00 €
- Amicale des Donneurs de Sang - Ernolsheim-lès-Saverne	100,00 €
- Association « PRO-DAUBENSCHLAG » - Ernolsheim-lès-Saverne	80,00 €
- U.N.I.A.T. - Ernolsheim-lès-Saverne	80,00 €
- A.P.P. Ernolsheim/Neuwiller	90,00 €
- Association « A.S.K. » - Ernolsheim-lès-Saverne	100,00 €
- Syndicat des Producteurs de Fruits et Distillateurs	115,00 €
- Coopérative Scolaire - RPI d'Ernolsheim-lès-Saverne	150,00 €
- CLUB VOSGIEN - Ernolsheim-lès-Saverne	160,00 €
- A.P.P. Ernolsheim-lès-Saverne	160,00 €
- F.C.E. - Ernolsheim-lès-Saverne	170,00 €
- Amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers - Ernolsheim-lès-Saverne	200,00 €
<u>SOUS-TOTAL :</u>	1 485.00 €

SOIT UN TOTAL GENERAL DE : 1 690.00 €



C. Subventions exceptionnelles

- M le Maire propose de reconduire les subventions exceptionnelles suivantes :
- **Messti** : pour chaque association qui participera à l'animation du messti, 50.00 € par char
- **Voyages scolaires** : 10.00 € / enfant / jour
- **Subvention école** : 7.00 € / enfant / jour

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'octroi des dons et subventions proposés ci-dessus au titre de l'année 2017 et charge M le Maire de leur répartition

Ensuite le Maire présente une demande de subvention formulée par le Club Vosgien suite aux travaux réalisés dans leur chalet (extension de la terrasse)

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'attribuer une subvention de **540.00 €** au Club Vosgien.

Pour finir M. le Maire informe l'ensemble des membres présents que le vin d'honneur à l'occasion du 70^{ème} anniversaire du F.C.E. a été offert par la commune.

2017.06.07 - Partenariat avec la ligue contre le cancer :

La ligue contre le cancer a sollicité la commune afin de mener une action de sensibilisation des enfants au tabagisme, en mettant en place des panneaux dans divers endroits de la commune (aire de jeux, lavoir, école ...). M le Maire explique la campagne de sensibilisation.

M. le Maire demande l'autorisation à l'ensemble des membres présents de signer la convention proposée par la Ligue dans le cadre de ce partenariat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve ce partenariat et autorise M le Maire à signer la convention.

Le Conseil donne également son accord pour acquérir un panneau de sensibilisation prévu pour cette campagne pour un montant de 50 €



2017.06.08 - Adhésion au CNAS :

M le Maire explique les avantages offerts par le CNAS (comité national d'action sociale) au personnel communal.

La cotisation forfaitaire à l'année est de 212 € par agent à temps complet plus une cotisation statutaire de 12 € par agent, les deux à charge de la commune.

Il propose l'adhésion au CNAS et demande l'autorisation au Conseil Municipal pour signer les documents pour cette adhésion avec effet du 01^{er} septembre 2017.

A l'unanimité, les membres présents, autorisent M le Maire à adhérer au CNAS (comité national d'action sociale) et à renouveler l'adhésion par tacite-reconduction jusqu'à résiliation ou modification.

2017.06.09 - Délégations du maire :

M. le Maire informe le conseil :

- qu'il a assisté à l'A.G. de l'AAPEJE et de l'UNIAT
- que le mécanisme de la pendule de l'église est usé et qu'il va être remplacé

2017.06.10 - Rapport des commissions :

Mme Michèle PARISOT MULLER :

- souligne le bon déroulé de la Fête des aînés.
- fait le point sur l'opération « Ardoises de l'ancien clocher » et signale qu'un stand avec ces ardoises sera mis en place lors du messti
- informe que le conseil d'école aura lieu le vendredi 16 juin à 17 h à St Jean
- Rend compte de la réunion de la « commission sécurité » qui s'est réunie le 12 juin



2017.06.11 - Divers :

- M le Maire signale que la commune a été victime de vandalisme : vol de table et banc à l'Eichbirel, TAG au lavoir sud.
- Claude STRINTZ signale qu'il a été interpellé à plusieurs reprises pour solliciter l'agrandissement de l'aire de jeux au terrain de football

La séance a été close 22h45

Le secrétaire de séance : Mme Francine BOUTY

Les membres du conseil :

Mme Michèle PARISOT épouse MULLER

M. Jacky KUNTZ

M. François SCHNELL qui donne procuration à M. Alfred INGWEILER

Mme Francine BOUTY

M. Richard ROBERT

M. Gilbert KUNTZ

Mme Sonia FROHN



République Française
Département du Bas-Rhin

MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

M. Claude STRINTZ

M. Stéphane POUVIL qui donne procuration à M. Richard ROBERT

Mme Myriam VIX

M. Nicolas STEPHAN

Mme Eliane GASTEBOIS

M. Patrick BLANCHONG

Le Maire :
Alfred INGWEILER